



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 16 juin 2015

L'an deux mil quinze, le lundi quinze juin à 20H30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 5 juin 2015

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Béatrice BARRERE, Olivier LESUEUR, Sonia BENAVIDES, Jean-Marc SEVESTRE.

Absents Excusés :  
Daniel DARRY, pouvoir donné à Olivier LESUEUR  
Brigitte CAVALLERO-DUBOIS, pouvoir donné à Jean-Marc SEVESTRE  
Viviane LECLUSE

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### ■ **TARIF DU REPAS DE CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire de 1.6% soit 3.25 € le repas, pour la rentrée scolaire 2015/2016 à compter du 1er septembre 2015.

\*\*\*\*\*

### ■ **CESSION D'UN IMMEUBLE SITUE RUE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu de Monsieur Edouard DELARUE et Madame Coraline GALLE, demeurant 4 Allée des moulins à CANTELEU, souhaitant acquérir l'ex parcelle AD 321 (dit Maison Communale) devenue lot B d'une superficie de 205 m<sup>2</sup> suite à division afin d'y réaliser leur logement d'habitation.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord :

- pour céder le LOT B de 205 m<sup>2</sup> à Monsieur Edouard DELARUE et Madame Coraline GALLE, moyennant le prix de 120 000 € (cent vingt mille euros).
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession (tous les frais d'actes et d'enregistrements en résultant seront à la charge de l'acquéreur).

Monsieur Edouard DELARUE et Madame Coraline GALLE devront respecter les règles d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

### ■ **CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE RUE DU CALVAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu de Mme et M. Jacques JEANCOLAS, demeurant 31 rue de l'Eglise à Montigny, souhaitant acquérir une bande de terrain de 220 m<sup>2</sup> située en mitoyenneté avec sa propriété (parcelles AD 323 et 55), afin de réaliser un agrandissement de sa propriété cadastrée AD 238.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord :

- pour céder d'une bande de terrain de 220 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame JEANCOLAS, moyennant le prix de 34 500 € (trente quatre mille euros cinq cents).
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession (tous les frais d'actes et d'enregistrements en résultant seront à la charge de l'acquéreur).

Monsieur et Madame JEANCOLAS devront respecter les règles d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

### ■ **PROLONGATION DE L'APPLICATION D'UNE REMISE DE 10% AU PRIX DE VENTE POUR LES PARCELLES RESTANTES DU LOTISSEMENT RESIDENCE « LE GRAND ESSART » AUX PROCHAINS ACQUEREURS**

Compte tenu de la saturation du marché des terrains à bâtir dans la région rouennaise, Vu les difficultés rencontrées pour la vente des parcelles restantes du lotissement communal du Grand Essart,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir une ristourne de 10% sur le prix de vente (grille de prix adoptée lors de la séance du 1er octobre 2013) aux prochains acquéreurs.

\*\*\*\*\*

### ■ **CONTRAT DE PRET LOGISEINE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande formulée par Logiseine de se porter caution concernant les prêts destinés au financement des logements sur notre commune.

Les 4 prêts sont les suivants :

- PLAI : 148 270€ (40%)
- PLUS : 330 811€ (40%)
- PLS 296 541€ (100%)
- Location accession 955 816€ (100%)

La garantie avait été votée à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt PLS de **296 541 euros** lors du dernier conseil.

La présente garantie (PLAI/PLUS) est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Article 1 : L'assemblée délibérante de Montigny accorde sa garantie à hauteur de **40%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **479 081.00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°35875, constitué de 4 Lignes du Prêt :

- PLAI : 111 891€
- PLAI Foncier : 36 379€
- PLUS : 221 672€
- PLUS Foncier : 109 139€

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## ■ **QUESTIONS DIVERSES**

### Clos aux Paons

La société RAMERY va commencer les travaux préparatoires courant de semaine.

### Fête de la moisson

Les flyers et les formulaires d'inscriptions seront distribués avant la fin du mois de juin.

### Mise en Stage

Déborah BLANCHARD sera mise en stage à partir du 1<sup>er</sup> septembre en tant que rédacteur territorial.

### Activités périscolaires

Il a été décidé que Madame BLOQUEL assurera quatre fois par semaine un cours de Gym/Stretching pour les activités périscolaires.

Par ailleurs le LUDISPORT sera de nouveau mis en place.

### Ecole :

Un point sur les effectifs a été fait :

- Petite section : 32
- Moyenne section : 10
- Grande section : 34
- CP : 23
- CE1 : 18
- CE2 : 16
- CM1 : 23
- CM2 : 18

Il y a 4 élèves en plus par rapport à l'effectif de l'année dernière.

Ces effectifs ne seront certainement pas suffisants pour réouvrir une classe supplémentaire à la rentrée 2015; néanmoins, il semble qu'au vu des constructions envisagées sur nos deux communes et au vu de cette dynamique, la question se posera à la rentrée 2016. Il peut sembler cohérent que cette ouverture de classe, qui devrait concerner les maternelles, puisse se réaliser sur La Vaupalière; mais il semble tout aussi pertinent dans ce cas, qu'une classe de primaire actuellement à La Vaupalière, puisse alors bénéficier des installations récentes de Montigny. Le contact entre les deux mairies est indispensable.

### Restructuration Mairie

Monsieur le Maire informe que les travaux de désamiantage/déplombage ont débuté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30